

VILLE DE RIGAUD

Séance ordinaire du 20 janvier 2026 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2026 concernant le budget
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Hommage du conseil municipal à la mémoire M. Gabriel Séguin
- 6.2 Hommage du conseil municipal à la mémoire de M. Herby Cahill
- 6.3 Adhésion au programme « Anges des parcs » pour l'année 2026

7. DIRECTION GÉNÉRALE

- 7.1 Nomination – Représentants des comités consultatifs de la Ville de Rigaud
- 7.2 Autorisation de paiement de la cotisation annuelle 2026 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7.3 Adoption – *Règlement numéro 390-02-2025 modifiant le règlement numéro 390-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs*
- 7.4 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs – Décembre 2025*
- 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 424-2026 remplaçant le règlement numéro 362-2019 portant sur les nuisances (RMH 450)
- 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 425-2026 sur la tarification des biens et services de la Ville de Rigaud

- 7.7 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat – Décembre 2025
- 7.8 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 décembre 2025 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 21 janvier 2026
- 7.9 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) de PG Solutions du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026
- 7.10 Gestion du personnel – Mouvements de personnel – Décembre 2025
- 7.11 Gestion du personnel – Confirmation de la fin de la période de probation et confirmation de Michel Legault au poste de Directeur – adjoint aux opérations

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Nomination de la personne désignée à titre de coordonnateur de la sécurité civile – À compter du 21 janvier 2026

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Aucun

10. URBANISME

- 10.1 Appui financier – COBAVER-VS pour l'éradication de la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes
- 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 275-32-2026 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010 et ses amendements
- 10.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 275-32-2026 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010 et ses amendements
- 10.4 Adoption du *Règlement numéro 341-01-2025 modifiant le règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs*
- 10.5 Adoption – *Règlement numéro 402-01-2025 modifiant le règlement numéro 402-2023 établissant les règles de constitution et de régie interne du comité consultatif d'urbanisme*
- 10.6 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10.7 P.I.I.A. – Secteur chemins de paysage – Chemin des Érables – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 3 607 591 – Zone C-70



- 10.8 P.I.I.A. – Secteurs chemins de paysage (chemin des Érables) – Construction d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel – Serre domestique – Lot 3 607 591 – Zone C-70
- 10.9 P.I.I.A. – Secteurs chemins de paysage (chemin de l'Anse) et points de vue remarquables (chemin de l'Anse – Baie de Choisy) – 151, chemin de l'Anse – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 3 610 518 – Zone H-22
- 10.10 P.I.I.A. – Secteur mixte autoroutier – Chemin J.-René-Gauthier – Construction d'un bâtiment commercial – Lot 6 611 482 – Zone C-161
- 10.11 P.I.I.A. – Secteur mixte autoroutier – Chemin J.-René-Gauthier – Construction d'un bâtiment commercial – Lot 6 611 484 – Zone C-161
- 10.12 P.I.I.A. – Secteur mixte autoroutier – Chemin J.-René-Gauthier – Construction d'un bâtiment commercial – Lot 6 611 487 – Zone C-161
- 10.13 P.I.I.A. – Secteur Saint-Jean-Baptiste Ouest – 8, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – Installation de deux (2) enseignes dont une apposée sur bâtiment et une sur poteaux – Lot 4 025 982 – Zone C-125
- 10.14 P.I.I.A. – Secteur points de vue remarquable (rue Saint-Viateur et Bourget) – 22, rue Bourget – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 3 607 752 – Zone H-171
- 10.15 P.I.I.A. – Secteur Saint-Jean-Baptiste Ouest – 28, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – Installation d'une enseigne apposée sur une porte extérieure – Lot 4 026 030 – Zone C-107;
- 10.16 P.I.I.A. – Secteur Saint-Jean-Baptiste Ouest – 28, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – Installation d'un conteneur – Lot 4 026 030 – Zone C-107
- 10.17 P.I.I.A. – Secteur Centre-Ville – 121, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Installation d'une enseigne apposée sur marquise – Lot 3 608 604 – Zone C-138
- 10.18 P.I.I.A. – Secteur Centre-Ville – 123, rue Saint-Jean-Baptiste Est, suite 103 – Installation de deux (2) enseignes dont une apposée sur bâtiment et l'autre sur structure communautaire – Lot 3 608 604 – Zone C-138
- 10.19 P.I.I.A. – Secteur mixte autoroutier – 420, chemin J.-René-Gauthier – Installation de deux (2) enseignes apposées sur bâtiment – Lot 3 912 497 – Zone C-160

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 11.1 Achat de billets pour l'événement bénéfice de la Maison Libella
- 11.2 Accréditation des organismes – 2026 – Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif
- 11.3 Subvention pour le Festi-Cirque 2026 – École de l'Épervière
- 11.4 Subvention annuelle 2026 – Maison des jeunes l'Alternative de Rigaud
- 11.5 Subvention annuelle 2026 – Atelier la Boîte à Surprises inc.
- 11.6 Demande de soutien financier – Entraide des générations (repas partagés)
- 11.7 Autorisation de passage – Club de motoneige Rigolo Inc. – Lot 6 071 103 (Ville de Rigaud) et chemin des Vinaigriers
- 11.8 Autorisation de circulation – Club Quad des Trois-Lacs Inc. – Portions de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest

12. VARIA

13. Période de questions allouée au public
14. Messages des membres du conseil
15. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.10 du *Règlement 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.